

**A.D.R.E.A.**  
**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RESIDENTS**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**ARGELES-SUR-MER - LA PLAGE - LE RACOU**  
**104, Résidence les Villégiales du Môle**  
**Quai Marco Polo - 66700 Argelès-sur-Mer**  
Association référencée sous le numéro W 661000382

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**TENUE LE 19 FEVRIER 2018 A 14 HEURES**  
**SALLE POIRAUD - HOTEL DE POLICE - ARGELES PLAGE**

Membres du conseil d'administration présents: Mmes PHILIBERT, TOUVRON, VERMEIL, MM. LABBE, PERROT, TORRES, DUMAS  
Excusés : Mme CORO, MM. AZEMA, BOSCHER, OLIVIER  
Membres adhérents présents 14, membres représentés 47

L'ordre du jour : **Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur**

Chaque adhérent a reçu, avec la convocation, les statuts modifiés, le règlement intérieur et un pouvoir pour accepter ou non les évolutions.

Après les émargements de la fiche de présence et la répartition des pouvoirs

La séance présidée, conformément aux statuts, par le président de l'ADREA débute à 14 heures 30

Le président expose les raisons qui ont conduit à faire évoluer les statuts et l'élaboration d'un règlement intérieur :

- Adaptation de l'article 2 aux évolutions des lois, un objet plus précis et plus « urbanistique »
- Avoir les possibilités d'accueillir au sein de l'ADREA des collectifs ayant le même objet.
- Préciser les conditions d'intégration d'un collectif.
- Adapter les statuts aux évolutions des moyens de communication, réseaux sociaux etc.
- Définir précisément le rôle des membres, du conseil d'administration et du bureau

Dans les pouvoirs, des suggestions portant sur la forme et non sur le fond, ont été mentionnées. Ces suggestions sont exposées à l'Assemblée qui en accepte leurs intégrations.

Après ces modifications mineures il est proposé de passer au vote :

N'approuve pas : 0

Abstention : 0

Approuvent : **61**

**Conformément aux statuts actuels (ou modifiés) : « Les décisions seront prises à la majorité des adhérents présents ou représentés », les statuts modifiés et le règlement intérieur sont validés.**

**Les modifications de ces documents seront communiquées à la préfecture**

La Séance est levée à 16 heures

. ARGELES, le 20 février 2018

**Le Président :**  
Etienne DUMAS

**la secrétaire**  
Jeanine VERMEIL